



Ville de Saint Georges-sur-Loire

Arrêté municipal : n° ADG_2026_07_08

**PORTANT ATTRIBUTION D'UNE NOUVELLE ADRESSE A
UNE CONSTRUCTION**

Le Maire de la Commune de Saint Georges sur Loire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2213-28 ;

VU l'article R.610-5 modifié du Code Pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^{ème} classe ;

CONSIDERANT que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;

CONSIDÉRANT le permis de construire n° PC 049 283 26 00011 au nom de McDonald's France, autorisé en date du 18 juin 2026 ;

ARRETE

Article 1 : L'immeuble dont la construction a été autorisé par le permis de construire n° PC 049 283 26 00011 se verra attribuer l'adresse suivante :

NUMÉRO	LIBELLÉ VOIE	Réf. Cadastre
14 bis	Rue Bernard Crétin Guesdon	AH 181

Article 2 : La plaque indicatrice devra être posée de manière visible et lisible de la rue.

Article 3 : Aucun numérotage n'est admis autre que celui prévu au présent arrêté. Aucun changement ne peut être opéré sans autorisation et sans contrôle de l'autorité municipale.

Article 4 : Mme la Directrice Générale des Services de la Mairie Saint-Georges-sur-Loire,
M. le propriétaire,
sont chargés, chacun individuellement, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Georges sur Loire, le 8 juillet 2026

Le Maire,


Hubert GAUDIN

Publication dématérialisée le : 08/07/2026

3 place de l'Hôtel de Ville – BP 20035 – 49170 SAINT GEORGES SUR LOIRE

Tél. : 02 41 72 14 80 – SIRET : 214 902 835 00013

E-mail : mairie@saint-georges-sur-loire.fr – Site internet : <https://www.saint-georges-sur-loire.fr>